

ARRETE DAJI/2021/SIGNATURE/N°055
Portant délégation de signature
PROJET HILISIT – HybrIdation en LIcence
ScIenTifique

à

Madame Laurence MOURET
Directrice de l’UFR Sciences

Le Président d’Aix-Marseille Université

- Vu le Code de l’éducation,
Vu le Code de la Commande Publique,
Vu les Statuts modifiés d’Aix-Marseille Université,
Vu la délibération du Conseil d’administration d’Aix-Marseille Université n°2016/07/19-11 du 19 juillet 2016 approuvant la politique d’achat de l’établissement,
Vu la délibération du Conseil d’administration d’Aix-Marseille Université n°2020/01/06-1 du 6 janvier 2020, portant élection de Monsieur Eric BERTON à la Présidence d’Aix-Marseille Université,
Vu l’élection de Madame Laurence MOURET, Doyenne de l’UFR Sciences, à compter du 18 septembre 2017,
Vu le plan de relance « HILISIT – HybrIdation en Licence ScIenTifique » porté par un consortium de l’Enseignement des Sciences et coordonné par Aix-Marseille Université,
Vu l’appel à projets Hybridation des formations d’enseignement supérieur 2020, annexé à la présente délégation de signature,
Vu la convention de financement du projet « HILISIT » signée entre Aix-Marseille Université et le Ministère de l’Enseignement Supérieur de la Recherche et de l’Innovation (MESRI), entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021,

Considérant le consortium de l’enseignement des Sciences dans les universités et coordonné par Aix-Marseille Université :

- *CDUS (Conférences des Doyens et Directeurs des UFR Scientifiques)*
- *PROMOSCIENCES (Association pour la promotion de la Licence Sciences, Technologies, Santé)*
- *UNISCIEL (UNiversité des ScIences En Ligne)*
- *CIRUISEF (Conférence Internationale des Responsables des Universités et Institutions à dominante Scientifique et technique d’Expression Française)*
- *AFNEUS (Association Fédérative Nationale des Etudiant.e.s Universitaires Scientifiques)*
- *FNEB (Fédération Nationale des étudiants en Sciences exactes naturelles et techniques)*
- *Un premier cercle de 15 Universités*

Le projet répond aux besoins opérationnels d’hybridation des formations résultant de la crise sanitaire,

ARRETE

Article 1

Délégation de signature est consentie à **Madame Laurence MOURET, Directrice de l’UFR Sciences**, à effet de signer, au nom et pour le compte du Président de l’Université, et pour les affaires concernant la composante, les actes qui suivent.

Article 2

Madame Laurence MOURET, Directrice de l'UFR Sciences reçoit délégation pour signer :

- Les conventions particulières d'application du projet « HILISIT » à l'exception des modifications et/ou renouvellement de la convention de partenariat susvisée,
- Les actes relatifs à l'exécution des dépenses et des recettes de la composante **UFR SCIENCES** sur le projet « HILISIT – HybrIdation en Licence ScIenTifique » conformément aux engagements réalisés dans les conventions de partenariat y afférentes et dont les modalités financières y sont précisées.

Article 3

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa signature par le Président de l'Université, autorité délégante. Elles prendront fin en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire.

Article 4

Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché de manière permanente dans les locaux de l'UFR Sciences en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers. Il est mis en ligne sur le site internet d'Aix-Marseille Université.

Article 5

La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Vu et pris connaissance

Le.....

Le(s) délégataire(s)

Laurence MOURET

Directrice de l'UFR Sciences



Fait à Marseille, le 4 octobre 2021

Le délégant

Eric BERTON

Président d'Aix-Marseille Université

